



MOBILITÉ ET VOIRIE

Inscription aux transports scolaires

Horaires, points d'arrêt, itinéraires et nombre de cars... En lien avec les communes et les transporteurs, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole organise les transports scolaires des élèves entre leurs domiciles et leurs établissements scolaires.



INSCRIPTIONS ANNÉE 2024-2025

La campagne d'inscription aux transports scolaires pour l'année 2024-2025 se déroulera **du mardi 18 juin au lundi 19 août 2024.***

[**PLUS D'INFORMATIONS**](#)

**Majoration de 15€ en cas de paiement et/ou validation de photo après le 19 août 2024.*

Préparer ma démarche

Qui est concerné ?

Vous êtes concerné si vous résidez sur le territoire de la Communauté urbaine, à plus de 3 km de l'établissement scolaire de votre secteur (plus de 5 km en zone urbaine).

Vous êtes concerné si votre enfant est inscrit dans l'un des établissements scolaires de la Communauté urbaine :

- École à Turretot
- École à Bénouville ou Bordeaux-Saint-Clair
- École à Saint-Gilles-de-la-Neuille ou Graimbouville
- École à Beurepaire, La Poterie-Cap d'Antifer ou Le Tilleul
- Collège Georges Brassens à Épouville
- Collège Raymond Queneau à Montivilliers
- Collège Belle-Étoile à Montivilliers
- Collège Pablo Picasso à Harfleur
- Collège l'Oiseau Blanc à Criquetot-l'Esneval
- Collège André Siegfried à Saint-Romain-de-Colbosc
- Lycée Jean Prévost ou collège Sainte-Croix à Montivilliers
- Lycées au Havre ou lycée Jeanne d'Arc à Sainte-Adresse

Ne sont pas concernés les apprentis et personnes suivant un cursus de formation post-secondaire ou un cursus d'enseignement supérieur, sauf par dérogation.

Tarifs

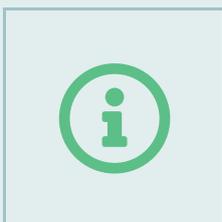
Les collégiens et les lycéens bénéficient d'un tarif unique de 52 € (30 € pour les élèves internes).

Les enfants inscrits en écoles maternelle ou élémentaire bénéficient de la gratuité du transport scolaire.

Une majoration de 15 € est appliquée en cas d'inscription en dehors de la campagne d'inscription.

L'inscription à un circuit ou un arrêt supplémentaire est facturée 5 €.

L'émission d'un duplicata du titre de transport scolaire est facturé 10 €.



Bon à savoir

Pour bénéficier des dessertes de transports scolaires organisées par la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, une démarche d'inscription doit impérativement être effectuée.

Effectuer ma démarche

En ligne

Les demandes d'inscription s'effectuent sur [hariane.fr](https://www.hariane.fr) (service en ligne sécurisé) : dans le menu déroulant, sélectionnez votre commune de résidence, puis la rubrique *Vie scolaire*.

RÉALISER MON INSCRIPTION